

REGLEMENT GENERAL CROSS DUATHLON 12 mars 2017

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

Les épreuves jeunes sont ouvertes aux années suivantes :

- course 1 : 2003 à 1998 (catégories minimales + cadets + juniors)
- course 2 : 2005 à 2004 (catégorie benjamins)
- course 3 : 2007 à 2006 (catégorie pupilles)
- course 4 : 2011 à 2008 (catégories mini poussins + poussins)

Les bulletins d'inscription sont à retourner avec les documents suivants :

- Photocopie de licence en cours de validité ou certificat médical de non contre indication du sport en compétition de moins d'un an pour les non licenciés.
- Règlement à l'ordre de Compiègne Triathlon.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis. Pour les non licenciés un Pass Journée devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Article 3 : épreuve

Chaque épreuve se déroule sous la forme d'un duathlon standard :

- course à pied
- cyclisme (en VTT uniquement, les cyclocross ou VTC ne seront pas admis)
- course à pied

Deux aires de transitions seront matérialisées pour faciliter l'enchaînement des épreuves :

- Aire de transition 1 : course 2 et 4
- Aire de transition 2 : course 1 et 3

Les concurrents devront respecter les différents parcours qui seront délimités par des rubalises et encadrés par des officiels de course. Les distances et les parcours seront différents selon les courses concernées :

- course 1 : 2000m (2 boucles) / 6,0km (3 boucles) / 1000m (1 boucle)
- course 2 : 800m (1 boucle) / 4,0km (2 boucles) / 1000m (1 boucle)
- course 3 : 500m (1 boucle) / 2,0km (1 boucle) / 500m (1 boucle)

- course 4 : 250m (1 boucle) / 1,2km (1 boucle) / 250m (1 boucle)

L'aire de transition correspondante à chaque course sera ouverte aux athlètes 30 minutes avant le départ et le briefing de course aura lieu sur la ligne de départ quelques minutes avant celui ci :

- course 1 : départ à 9h00
- course 2 : départ à 10h15
- course 3 : départ à 11h00
- course 4 : départ à 11h30

Un ravitaillement en solide et liquide sera à la disposition des athlètes à l'arrivée de leur épreuve.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'ensemble des courses à 12h15.

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. .

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Article 6 : droits d'image

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Part leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Cross Duathlon de Compiègne 2017, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.